



ARRETE N° 2024 - 347
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Journée de sensibilisation et d'Action
Plage du Butin
Association « Wings of the Ocean »
Samedi 8 Juin 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande Madame AID Léna – Laboratoires Expanscience et Association Wings of the Ocean – 1, place des Saisons – 92048 Paris La Défense, afin, dans le cadre d'une journée de sensibilisation et d'action, d'organiser une collecte des déchets, ainsi qu'une animation de prévention, Plage du Butin à Honfleur, le Samedi 8 Juin 2024, de 10h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé à organiser, sous son entière responsabilité, une journée de sensibilisation et d'action, d'organiser une collecte des Déchets, ainsi qu'une animation de prévention, Plage du BUTIN à Honfleur, le SAMEDI 8 JUIN 2024, de 10H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : Les participants devront à la fin de la collecte des déchets, déposer les sacs poubelles dans les containers à proximité du Parking de la plage du Butin, afin qu'elles puissent y être collectés.

ARTICLE 3 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 27 Mai 2024
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

